

CHAPITRE5 – Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ?

Doc 1 p. 118 : Du troc à la monnaie

La façon la plus simple de définir le rôle de la monnaie est peut-être de songer à ce qui changerait en son absence. Sans monnaie, nous serions réduits à une économie de troc. Pour acquérir quelque chose, il faudrait donner autre chose en échange.

Par exemple, un mécanicien, pour se procurer des aliments, devrait trouver un agriculteur dont la voiture serait en panne. Et si l'agriculteur n'avait rien à faire réparer ? Et s'il ne pouvait offrir au mécanicien que des œufs en quantités dont il ne saurait que faire ? S'il faut trouver un interlocuteur particulier avec qui faire du troc, il devient très difficile de se spécialiser. On risque de mourir de faim avant de le trouver.

Mais avec la monnaie, pas besoin de trouver cet interlocuteur. Il suffit qu'il y ait un marché sur lequel vendre ses biens ou services. Sur ce marché, vous n'échangez pas un bien contre un autre : vous échangez vos biens et services contre un moyen de paiement commun, la monnaie. Ensuite, vous l'utilisez pour acheter ce dont vous avez besoin à d'autres personnes, qui acceptent le même moyen de paiement.

I. Asmundson et C. Oner, « Qu'est-ce que la monnaie ? »,

Finances et développement, Fonds monétaire international,

septembre 2012.

Doc 2 p. 118 : Les fonctions de la monnaie

On reconnaît traditionnellement trois fonctions à la monnaie : elle constitue un étalon de mesure de tous les biens ; elle est un intermédiaire dans les échanges qui évite les limites du troc ; elle est une réserve de valeur.

La monnaie permet d'exprimer en une seule et même unité de mesure tous les autres biens et services échangés ; cela constitue une économie d'information considérable dans une économie d'échange. L'introduction d'une monnaie évite le troc et permet des échanges indirects plus souples et moins coûteux : tous les biens sont échangés contre un seul et même bien (la monnaie) qui pourra à son tour, n'importe où dans une communauté donnée, et à n'importe quel moment, être échangé contre tous les autres biens.

La monnaie n'est pas forcément utilisée immédiatement pour effectuer des transactions ; elle peut être conservée et permet ainsi de reporter à plus tard les décisions d'affectation des ressources des agents ; la monnaie est donc aussi une façon de conserver la richesse.

J. Généreux, Économie politique, Hachette, 2014 (7e éd.), tome 1.

Doc 3 p. 119 : Le pouvoir libératoire de la monnaie

Les billets et les pièces ont un pouvoir libératoire immédiat, c'est-à-dire que les personnes qui les utilisent sont libérées de leur obligation de paiement dès le transfert de monnaie, opéré par simple remise. Les espèces peuvent être immédiatement réutilisées par le porteur pour effectuer un autre paiement.

Le cours légal est l'obligation faite par la loi d'accepter les billets et pièces en paiement d'une somme d'argent déterminée. Seuls ont cours légal les signes monétaires auxquels ce caractère a été reconnu par la loi. L'État dispose du monopole d'émission de la monnaie ayant cours légal.

Ainsi, tout créancier peut exiger d'être réglé en espèces et, réciproquement, il ne peut pas s'opposer à un paiement sous la même forme (article R. 642-3 du code pénal). Cette obligation d'accepter en paiement les espèces ayant cours légal est assortie d'une amende de 2e classe, soit 150 euros. Au contraire, un règlement effectué au moyen de tout autre instrument de paiement peut être refusé.

Pour compléter la portée de la règle du cours légal, il est prévu que « la mise en circulation de tout signe monétaire non autorisé ayant pour objet de remplacer les pièces de monnaie ou les billets de banque ayant cours légal en France est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende » (article 442-4 du code pénal).

Institut national de la consommation, « Payer en espèces : les pièces et les billets de banque », 30 décembre 2016.

Doc 4 p. 119 : Les fonctions institutionnelles de la monnaie

Toutes les sociétés humaines, aussi archaïques puissent-elles apparaître pour ce qui est des productions matérielles, connaissent des pratiques monétaires, autrement dit des pratiques de compte et des moyens de paiement. Ces usages remplissent des fonctions culturelles, de gestion des rapports de parenté, d'alliance politique entre groupes.

La modernité monétaire a consisté, et c'est un long processus historique, à concevoir la monnaie comme quelque chose permettant de penser le paiement, non plus comme dans les systèmes de don contre-don¹, comme une suite sans fin de dettes et de compensations, mais comme permettant de mettre un terme à un contrat en remplissant ses obligations [c'est-à-dire de s'acquitter d'une dette entre un acheteur et un vendeur].

Ce faisant, l'échange monétaire a été pensé comme une relation bilatérale [entre deux acteurs économiques], et on est devenu aveugle au fait que la monnaie est un fait social total, impliquant toutes les dimensions du social. La monnaie s'inscrit dans un rapport à soi-même, aux autres, dans une relation horizontale (le collectif), et dans une relation hiérarchisée à la souveraineté.

« La monnaie est un fait social total », entretien avec Jean-Michel Servet,
Alternatives économiques, hors-série n° 110, 1er juillet 2000.

1. Le fait d'échanger un objet contre un objet de même valeur.

Doc 5 p. 120 : La monnaie marchandise et la monnaie métallique

Les premières formes de monnaie seraient apparues cinq mille ans avant notre ère.

Au départ, la monnaie a pris la forme de biens ayant une valeur intrinsèque : c'est la monnaie marchandise.

Si l'on met à part les monnaies primitives (coquillages, étoffes, ou bétail qui se disait pecus en latin, ce qui a donné le mot « pécuniaire »), les monnaies marchandises ont été constituées, dès la plus haute Antiquité, par des métaux précieux. [...] les monnaies métalliques furent peu à peu frappées d'une inscription indiquant le poids de la pièce. La valeur de la pièce en unités de compte est fixée par son poids en métal. La fiabilité du système de paiement est garantie par la pérennité du métal.

L'objectif des systèmes monétaires métalliques est de garantir la stabilité de la monnaie contre l'arbitraire politique en imposant des règles concernant la définition et l'usage de celle-ci.

D. Plihon, La monnaie et ses mécanismes,

© Éditions La Découverte, 2017.

Doc 6 p. 120 : La monnaie fiduciaire

Au fil du temps, la nature de la monnaie a évolué. Dans un premier temps, la monnaie marchandise était habituellement utilisée. Il s'agissait d'un objet fait à partir d'une matière ayant une valeur sur le marché, tel qu'une pièce en or. Plus tard, la monnaie représentative était constituée de billets qui pouvaient être échangés contre une certaine quantité d'or ou d'argent. Les économies modernes, dont la zone euro, sont fondées sur la monnaie fiduciaire. Cette monnaie ayant cours légal est émise par une banque centrale, mais ne peut, contrairement à la monnaie représentative, être convertie, par exemple, en un poids fixe d'or. Elle n'a pas de valeur intrinsèque – le papier utilisé pour la fabrication des billets n'ayant en principe aucune valeur –, mais elle est acceptée en échange de biens et de services, car la population fait confiance à la banque centrale en ce qui concerne le maintien de la stabilité de la monnaie sur la durée. Si les banques centrales échouaient dans cette mission, la monnaie fiduciaire perdrait son « acceptabilité » en tant que moyen d'échange et son attrait comme réserve de valeur.

Banque centrale européenne, « Qu'est-ce que la monnaie ? »,

24 novembre 2015.

Doc 7 p. 121 : La monnaie scripturale

La monnaie scripturale est un ensemble des avoirs bancaires détenus par des particuliers (ménages, associations ou entreprises) et sur lesquels des paiements par chèque, par ordre de virement ou par carte bancaire peuvent être effectués. Le terme scriptural (du latin scriptus, « écrit ») renvoie au fait que tout paiement effectué avec ce type de monnaie fait l'objet d'une inscription dans les comptes de la banque et laisse une trace écrite. C'est la raison pour laquelle, au-delà d'une certaine somme ou pour certains types d'opérations, la loi rend obligatoire un paiement en monnaie scripturale.

D. Clerc, « Les mots de la monnaie », Le pouvoir de la monnaie,
Alternatives économiques,
Hors-série n° 110, juillet 2000.

Doc 1 p. 122 : Les agrégats la masse monétaire

La masse monétaire se définit comme le volume total de monnaie en circulation sur le territoire considéré à un moment donné. La monnaie étant définie comme la liquidité absolue, sa mesure suppose que l'on arrête conventionnellement des degrés de liquidité, ces derniers étant représentés par trois agrégats de la masse monétaire.

L'agrégat M1 regroupe les moyens de paiement qui représentent le degré de liquidité le plus élevé (le pouvoir libératoire dans leur cas est illimité). Il regroupe la monnaie divisionnaire, les billets et les dépôts à vue [c'est-à-dire les sommes déposées par les ménages ou les entreprises sur les comptes courants]. L'agrégat M1 représente la monnaie au sens strict.

M2 est un agrégat intermédiaire qui inclut M1 et auquel s'ajoutent deux autres types d'actifs qui sont généralement considérés comme des actifs monétaires :

– d'une part, les dépôts bancaires moins liquides que les dépôts à vue, dans la mesure où ils sont transférables sous forme de M1 selon un préavis inférieur ou égal à trois mois (par exemple les livrets A de la Caisse d'épargne, les livrets développement durable, les livrets d'épargne populaire) ;

– d'autre part, des dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à deux ans (l'exemple type est celui du plan épargne logement).

Enfin, M3 inclut M2 auquel s'ajoutent les instruments négociables du marché

monétaire émis par les banques. Il s'agit des OPCVM monétaire.

A. Beitone et C. Rodrigues, Économie monétaire, © Armand Colin, 2017.

Doc 3 p. 123 : Qui est responsable de la fabrication des billets en euro ?

Premier producteur de billets de l'Eurosystème¹, la Banque de France a produit, depuis le lancement en 2002 de la monnaie unique, un cumul de près de 22 milliards de billets en euro, soit 22 % du volume total imprimé à ce jour. Spécialisée tout d'abord dans la production des coupures de basse dénomination de la série 1 (5, 10 et 20 euros), elle fabrique désormais toutes les coupures de la nouvelle série Europa, du billet de 5 euros au billet de 200 euros, soit au total six dénominations. Elle a largement participé à la production du nouveau billet de 50 euros émis le 4 avril 2017 et est appelée à en livrer 1 milliard, soit 15,5 % du volume fabriqué au sein de l'Eurosystème. Le volume annuel moyen de billets euro livrés par la Banque de France est de l'ordre de 1 à 1,5 milliard de billets.

La Banque de France poursuit une politique constante d'innovation technologique. Cette politique d'innovation vise à répondre aux deux exigences croissantes d'imprimeur du fiduciaire :

- satisfaire une demande accrue du niveau de sécurisation des signes monétaires pour conserver une longueur d'avance sur les contrefacteurs ;
- améliorer la durabilité des billets, de manière à mieux répondre aux détériorations subies en circulation, en particulier par les coupures à faible valeur faciale.

Outre son Centre national d'analyse des contrefaçons, la Banque de France dispose du plus grand centre de recherche sur la contrefaçon en Europe, qui effectue des études pour la BCE et répond également aux sollicitations de nombreuses autres banques centrales à travers le monde.

Banque de France, « Une place majeure dans
la fabrication des billets en euros », 2019.

1. Regroupement des banques centrales des 19 pays appartenant à la zone euro en 2019.

Doc 4 p. 123 : La création de monnaie scripturale par le crédit

La monnaie scripturale est offerte par les banques ; elles créent de la monnaie par un simple jeu d'écritures, en portant des sommes au crédit des comptes des différents agents économiques. Elles procèdent à cette création monétaire pour répondre aux besoins de liquidités des agents non bancaires (administrations, ménages, entreprises).

Un ménage a besoin d'argent et demande un prêt personnel à sa banque. Dans ce cas, il n'existe pas de contrepartie préalable à la création monétaire ; la banque crée simultanément la monnaie (le montant qu'elle inscrit au compte du ménage) et la contrepartie (le contrat de crédit qu'elle fait signer au ménage).

La création de monnaie consiste toujours en la transformation de créances sur les agents non bancaires en moyens de paiement immédiatement utilisables pour effectuer des règlements. Ces différentes créances constituent les « contreparties de la masse monétaire ».

J. Généreux, Économie politique, Hachette, 2014 (7e éd.), tome 1.

Doc 6 p. 124 : Les crédits font les dépôts

S'il est admis aujourd'hui que les « crédits font les dépôts » (c'est le système bancaire qui est à l'initiative de la création monétaire), le contraire a été défendu [...] : les dépôts de certains clients de la banque seraient un prérequis pour tout octroi de crédits à d'autres demandeurs. En d'autres termes, les dépôts précéderaient toujours les crédits.

Cette théorie, qui a pu, par le passé, être vraie pour certaines banques, ne correspond plus à la réalité. Par un simple jeu d'écriture, un crédit devient immédiatement un dépôt, et cette écriture comptable vient gonfler la monnaie en circulation dans l'économie.

C'est le besoin de financement des agents économiques qui est à la source de la création monétaire ; cette dernière accompagne ainsi l'activité économique. Les crédits sont donc la source directe des dépôts, et non le contraire.

Banque de France, « Qui crée la monnaie ? », L'éco en bref, 2019.

Doc 7 p. 125 : Une limite à la création monétaire : la réglementation prudentielle

Les banques commerciales ne peuvent octroyer autant de crédits, ni créer autant de monnaie qu'elles le veulent. La réglementation prudentielle est destinée à éviter que les banques ne prennent trop de risques et finissent par faire faillite. En effet, si la situation financière d'un client est irrémédiablement compromise, le prêt que la banque lui a consenti risque de ne pas être remboursé. Dans ce cas, la banque devra combler son manque de liquidités en empruntant aux autres banques les montants non remboursés et devra enregistrer une perte comptable correspondant à la partie du crédit non remboursée.

Si trop de clients de la banque ne peuvent rembourser leurs emprunts, c'est la banque elle-même qui se retrouve dans une situation difficile. Compte tenu des liens de financement entre les banques, qui se prêtent mutuellement, les difficultés d'une banque peuvent se transmettre à l'ensemble du secteur bancaire.

C'est pourquoi les réglementations dites prudentielles imposent aux banques des limites dans le montant total de leurs engagements. En particulier, elles doivent respecter un ratio de solvabilité rapportant le montant total de leurs fonds propres à leurs engagements au moins égal à 8 %.

Par exemple, si une banque détient 100 € de fonds propres, elle ne pourra prêter plus de 1 250 €. Par ailleurs, les banques sont tenues de mettre en place des procédures de contrôle interne destinées à leur permettre d'apprécier la capacité de remboursement des demandeurs de crédit et limiter ainsi les risques de défaut de paiement.

Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, « Les limites à la création monétaire », Faciléco, 2019.

Doc 1 p. 126 : Les trois taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE)

a - Définition

Le taux principal, ou de refinancement est utilisé pour les prêts de la BCE aux établissements bancaires qui ont besoin de liquidités à court terme (une semaine). Elles peuvent en demander chaque semaine, à condition de rembourser le prêt de la semaine précédente. Les banques sont ensuite censées répercuter l'évolution du taux de refinancement minimum sur les taux d'intérêt qu'elles accordent à leurs clients, particuliers ou entreprises. [...]

Le taux de prêt marginal est similaire au taux de refinancement, [...] mais ces prêts sont quotidiens et doivent être remboursés pour le jour suivant. Les banques peuvent choisir de confier des sommes d'argent à la banque centrale (une partie étant obligatoire).

Le taux de rémunération des dépôts correspond aux « intérêts » appliqués à la somme placée et reversés aux banques.

A. Pouchard, « C'est quoi, les taux directeurs de la BCE ? »,

Le Monde, 10 mars 2016.

Doc 2 p. 126 : Le marché monétaire et le marché interbancaire

Le marché des capitaux se compose, d'une part, des marchés financiers, c'est-à-dire des marchés des capitaux à long terme portant notamment sur des titres de créance (marché des obligations) et sur des titres de propriété (marché des actions) ; et, d'autre part, du marché monétaire, c'est-à-dire du marché des capitaux à court terme qui porte sur des titres de créances négociables pour une durée allant de 24h à un an (notamment les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie).

Le marché interbancaire est un sous-ensemble du marché monétaire, mais son accès est réservé aux banques (centrale et de second rang, c'est-à-dire les banques commerciales). Il s'agit du marché sur lequel s'opère le refinancement en monnaie banque centrale des banques commerciales.

A. Beitone et C. Rodrigues, *Économie monétaire*, © Armand Colin, 2017.

Doc 3 p. 127 : Le rôle de la banque centrale sur la masse monétaire

a - Les instruments de la Réserve fédérale des États-Unis (Fed)

Le taux d'intérêt d'équilibre est donc tel que l'offre et la demande de monnaie banque centrale soient égales. Les banques centrales ont trois instruments à leur disposition, qui leur donnent une influence sur ce taux d'intérêt.

La Fed détermine des coefficients (ou taux) de réserves obligatoires, qui définissent le montant minimal de réserves que les banques doivent détenir en proportion de leurs dépôts à vue.

La Fed peut aussi prêter aux banques. Le taux auquel elle prête aux banques est appelé taux de réescompte. Le troisième et principal instrument consiste en l'achat et la vente d'obligations sur le marché monétaire, c'est-à-dire des opérations d'open market.

O. Blanchard et D. Cohen, Macroéconomie, Pearson, 2017 (7e édition).

Doc 1 p. 128 : L'objectif des politiques monétaires conventionnelles

La politique monétaire est la principale mission des banques centrales ; elle consiste à agir sur le prix de la monnaie. Par son influence sur les taux des crédits, la politique monétaire joue un rôle important dans la vie économique et a des conséquences pratiques dans notre vie quotidienne.

L'évolution des taux d'intérêt appliqués aux emprunts des banques commerciales a une influence majeure sur celle des taux des crédits distribués par les banques à l'économie (entreprises, particuliers). Une hausse ou une baisse des taux, surtout si elle est rapide, freine ou accélère les demandes de crédits, et donc les investissements et les emplois.

L'objectif principal de la BCE est la stabilité des prix, qui aide à maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie et à soutenir la croissance. « Stabilité des prix » ne signifie pas une inflation égale à 0 %, mais correspond à « un taux d'inflation inférieur à, mais proche de 2% à moyen terme ». On parle de politique monétaire « conventionnelle », car les moyens traditionnels ont été complétés depuis la crise de 2008 par une série de mesures « non conventionnelles ».

Banque de France, « La politique monétaire conventionnelle
de la zone euro », L'éco en bref, 2019.

Doc 2 p. 128 : Pourquoi la BCE cherche-t-elle à stabiliser les prix ?

L'objectif principal de la BCE est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro, préservant ainsi le pouvoir d'achat de la monnaie unique [...] et un niveau d'emploi élevé.

L'inflation comme la déflation peuvent avoir des répercussions très graves sur le plan tant économique que social. L'inflation¹ se caractérise essentiellement par une hausse générale des prix des biens et services sur une période prolongée qui conduit à une baisse de la valeur de la monnaie et, par conséquent, du pouvoir d'achat. La déflation est souvent définie comme le contraire de l'inflation, à savoir une situation de baisse générale des prix sur une période prolongée.

« Pourquoi la stabilité des prix est-elle importante pour vous ? »

BCE, 2019.

1. Pour comprendre le mode de calcul de l'inflation : Fiche méthode 11 p. 314.

Doc 3 p. 129 : Les politiques monétaires non conventionnelles et le risque de déflation

Pour lutter contre les conséquences de la crise financière, les banques centrales ont adopté, à partir de 2008, des mesures inhabituelles, qui vont au-delà de la politique monétaire « conventionnelle ». Ayant déjà porté les taux directeurs à des niveaux très bas, elles ont imaginé de nouveaux moyens pour améliorer les conditions de financement de l'économie. On parle de mesures « non conventionnelles ».

Exemples de mesures non conventionnelles :

- certaines banques centrales ont mis en place des taux d'intérêt négatifs, faisant payer aux banques leurs dépôts à vue à la banque centrale afin de les inciter à prêter cet argent à l'économie ;
- un accès assoupli aux liquidités pour les banques commerciales avec notamment la mise en place d'opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO) ;
- l'assouplissement quantitatif ou quantitative easing (QE) consiste pour une banque centrale à intervenir de façon massive, généralisée et prolongée sur les marchés financiers en achetant des actifs aux banques principalement des obligations émises par les États de la zone euro (80 milliards d'euros par mois par exemple entre avril 2016 et mars 2017). En achetant massivement des titres aux banques, les banques centrales augmentent la liquidité en circulation et font baisser les taux d'intérêt, agissant ainsi indirectement contre le risque de déflation et le ralentissement de la croissance.

L'action des banques centrales ne peut à elle seule assurer la relance de l'économie, mais elle y participe grâce aux mécanismes de transmission de la politique monétaire : baisse des taux d'emprunt. Augmenter la demande de titres fait monter leurs cours et exerce une pression à la baisse sur les taux d'intérêt. Cela stimule le crédit aux entreprises et aux ménages et lutte contre le risque déflationniste.

Banque de France, « Les politiques monétaires non conventionnelles »,
L'éco en bref, février 2019.

Cours. Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ?

(p. 132-133)

La monnaie remplit différentes fonctions et peut prendre différentes formes. La politique monétaire menée par la banque centrale consiste à réguler la quantité de monnaie en circulation pour garantir une stabilité des prix sans pénaliser la croissance.

Les fonctions de la monnaie

La monnaie remplit trois fonctions indispensables au financement des économies modernes. Tout d'abord elle constitue une unité de compte qui permet facilement de comparer les prix relatifs des biens et services. La monnaie est aussi un intermédiaire des échanges permettant facilement de vendre et d'acheter des biens à des agents économiques différents. La monnaie remplit aussi une fonction de réserve de valeurs dans la mesure où la monnaie peut être épargnée.

La monnaie a une fonction sociale : elle contribue à consolider le sentiment d'appartenance à une nation ou à une zone économique.

Les formes de la monnaie

Les monnaies marchandises (coquillages par exemple) et les monnaies métalliques (pièces en or ou argent par exemple) constituent des formes de monnaie dont la valeur dépendait directement de la rareté du bien ou du métal dont elles sont constitués.

Le développement des billets constitue une étape importante dans la dématérialisation de la monnaie : la valeur de la monnaie fiduciaire ne repose pas

sur la valeur du papier qui la constitue mais de la valeur faciale qu'elle représente. La confiance est donc indispensable à son utilisation.

Aujourd'hui 90 % de la monnaie est constituée de monnaie scripturale, c'est-à-dire d'une monnaie créée par les banques commerciales par un simple jeu d'écriture sur les comptes de ses clients.

La banque centrale et la création de monnaie

La banque centrale a le monopole d'émission de la monnaie fiduciaire (billets) et divisionnaire (les pièces). Elle est surtout responsable de réguler la base monétaire qui comprends les espèces et les avoirs des banques commerciales mis en réserve auprès de la banque centrale.

Ce pouvoir de création monétaire est limité par des ratios prudentiels ou ratios de solvabilité pour lui éviter des risques de banqueroute. La banque centrale influence indirectement cette quantité de crédits car elle joue sur son taux directeur de refinancement. Ce taux impacte mécaniquement les taux d'intérêt du marché interbancaire où les banques commerciales s'échangent de la monnaie.

La banque centrale influence aussi la quantité de crédits accordés par les banques commerciales en les obligeant à respecter un taux de réserves obligatoires en monnaie déposée à la banque centrale.

La banque centrale peut aussi directement intervenir sur le marché monétaire par des opérations d'open market.

Les objectifs de la politique monétaire des banques centrales

La banque centrale est responsable de la quantité de monnaie en circulation, c'est-à-dire la masse monétaire qui est constituée de différents agrégats classés par ordre décroissant de liquidité.

Le principal objectif de la politique monétaire est la stabilité des prix. Pour la zone euro par exemple, la BCE régule le volume de l'agrégat M3 pour que l'inflation soit très proche de 2 %. Une banque centrale peut aussi, surtout en période de récession (recul du PIB pendant deux trimestres consécutifs) ou de risque de déflation, chercher à stimuler la consommation des ménages ou l'investissement des entreprises.

Le principal instrument de la politique monétaire est le taux directeur de refinancement. En baissant ce taux, la banque centrale va réduire le coût de refinancement des banques commerciales. Ces dernières pourront ensuite à leur tour répercuter cette baisse sur les taux des crédits accordés aux ménages, aux administrations publiques et aux entreprises, favorisant ainsi l'activité économique.